

## **PARIETARIA OFFICINALIS POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

La drogue *Parietaria officinalis* est constituée par la plante entière fleurie fraîche *Parietaria officinalis* L.

### DESCRIPTION DE LA DROGUE

*Parietaria officinalis* L. est une plante herbacée couverte de poils crochus non piquants, vivace par une souche épaisse.

La tige dressée, épaisse et rougeâtre, atteint parfois 1 m de hauteur ; elle est simple ou émet quelques ramifications. Elle porte des feuilles alternes, entières et pétiolées ; le limbe mou, ponctué et de forme ovale-losangique, est longuement atténué aux deux extrémités et mesure une dizaine de centimètres de long. Il présente une nervure principale et deux paires de nervures secondaires visibles.

À l'aisselle des feuilles, apparaissent des glomérules de petites fleurs verdâtres, polygames, groupées le plus souvent par 5 dans des bractées décurrentes ; la fleur femelle, au centre, est entourée par quatre fleurs mâles ou hermaphrodites. Le calice, de type 4, est campanulé et persistant ; il entoure 4 étamines à filets élastiques et un ovaire uniovulé donnant à maturité un petit akène noir, luisant et comprimé.

### IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

### SOUCHE

La teinture mère de *Parietaria officinalis* est préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie fraîche *Parietaria officinalis* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide de couleur verdâtre.

### IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 1 mL de *solution de cobaltinitrite de sodium R*. Il se forme un précipité jaune cristallin.
- B. Déposez 1 mL de teinture mère à la surface de 1 mL de *solution de diphénylamine R*. L'anneau de séparation des 2 liquides est bleu foncé.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**ESSAI**

**Éthanol** (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 0,5 pour cent m/m.

**Chromatographie.** Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 40  $\mu$ L de la teinture mère. Développez avec un mélange de 50 volumes d'acétate d'éthyle R, de 30 volumes de *méthyléthylcétone R*, de 10 volumes d'*acide formique anhydre R* et de 10 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente généralement quatre bandes bleutées de  $R_f$  voisins de 0,10, 0,35, 0,45 et 0,70 et une à deux bandes rouges au front du solvant.

Pulvérisez sur le chromatogramme le *réactif au thymol sulfurique R*. Chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une bande étalée rouge violacé comprise entre les  $R_f$  0,05 et 0,15 et trois à quatre bandes rose violacé pâle comprises entre les  $R_f$  0,20 et 0,40.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez une *solution d'acide sulfurique R* à 100 g/L dans l'*éthanol à 96 pour cent R* et chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente une bande étalée brun violacé comprise entre les  $R_f$  0,05 et 0,15, une bande rose de  $R_f$  voisin de 0,85 et une bande brune voisine du front du solvant.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*